EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2017

Convoqué le vendredi 10 mars 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA SECONDE PHASE DE LA MODERNISATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE MARSEILLE - GARDANNE - AIX EN PROVENCE

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne ..... Procuration
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine ..... Procuration
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard ..... Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René ..... Absent
BARBE Françoise ..... Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique ..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène ..... Procuration
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio ..... Procuration
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	26
Nombre de pouvoirs	:	08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Une enquête publique relative à la seconde phase de la modernisation de la ligne ferroviaire Marseille - Gardanne – Aix a eu lieu du 23 janvier au 3 mars 2017, portant sur l'utilité publique de ce projet, la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme, la suppression d'un passage à niveau sur le territoire d'Aix-en-Provence et le parcellaire.

Les caractéristiques principales de ce projet sont la modernisation des installations de la gare d'Aix-en-Provence, des signalisations, la suppression du passage à niveau n°110 à Aix-en-Provence, la réalisation d'une double voie de 3,5 kms (de Luynes à Gardanne), le rallongement des quais de Simiane-Collongue et de Saint-Antoine à Marseille et la réalisation d'une halte Gare à Plan-de-Campagne.

Cette modernisation permettra de proposer quatre trains par heure et par sens d'ici 2021 d'après la SNCF et une halte sera créée sur la zone d'activités de Plan-de-Campagne.

Si le doublement de cette voie ferroviaire et son intérêt apparaissent incontestables, le dossier soumis à l'enquête publique ne permet pas en l'état de vérifier l'impact précis de ce projet sur le site classé du Domaine de Valabre et sur le Pavillon de Chasse du Roi René inscrit au titre des monuments historiques. Au contraire, cet impact est parfois qualifié d'important dans le dossier d'enquête sur ce site paysager remarquable et sur le Pavillon de Chasse. Madame l'Architecte des Bâtiments de France qualifie, dans son avis en date du 12 janvier 2016 joint au dossier d'enquête, l'impact de ce projet comme «très important sur les abords du monument historique et en lisière du site classé appelle une attention extrême».

Le principe envisagé de doubler la voie en tranchée ouverte, et non en tunnel, induit une entame du relief de colline faisant face au monument historique et génère un très long ouvrage de soutènement entraînant une hauteur du front de taille très importante au droit du site protégé. En outre, plus de quatre hectares de forêt seront défrichés pour permettre ces travaux dans le massif du Montaiguet, sans que les mesures compensatoires soient précisément définies dans le dossier soumis à enquête publique. L'indication d'un bassin de rétention au droit du Pavillon de Chasse du Roi René (résumé non technique de l'étude d'impact - p 38) laisse enfin présager d'un impact encore plus important des travaux de génie civil dans ce secteur pourtant remarquable, sensible et à haute valeur environnementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Garella (02)/Mme Martinez/M. Rigaud/M. Amic/Mme Apothéloz (02) - **Contre** : M. Lepoittevin, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'émettre un avis favorable au projet de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille - Gardanne - Aix-en-Provence.

ARTICLE 2 : D'assortir cet avis d'une réserve expresse conditionnant ce projet à son intégration parfaite au droit du site protégé constitué par le Pavillon de Chasse du Roi René et le Domaine de Valabre, notamment par le doublement du tunnel existant dit des Quatre Tours, et non pas par le doublement en tranchée ouverte.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 22 MARS 2017

AFFICHÉE LE : 22 MARS 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 22 MARS 2017